

*Saint-Aubin*



COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER

3 AVRIL 2018 – 20h00

L'an deux mil dix-huit, le mardi trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire.

**Étaient présents :**

M. BERTY Alexandre, M. BREARD Joël, Mme DESLEUX Annie, M. DUCOULOMBIER Jean-Paul, Mme FRENEHARD Isabelle, Mme GALLIER Noëlle, Mme GESLAIN Christine, Mme JOLIMAITRE Marie-Thérèse, M. JUMEL Bruno, Mme LEMULLOIS Sophie, M. LEMOIGNE Thierry, M. MORIN Guy, M. RIOUAL Arnaud, Mme SALMON DUCOULOMBIER Michèle, M. TANCREZ Jean-Paul.

**Absences excusées :**

Mme AUDIGIE Marie-Françoise (pouvoir à Mme GALLIER Noëlle)  
M. HEBERT Olivier (pouvoir à M. RIOUAL Arnaud)  
Mme MARTEAU Christine (pouvoir à Mme FRENEHARD Isabelle)  
M. TRANQUART Jean-Alain (pouvoir à M. MORIN Guy)

Madame Annie DESLEUX a été nommée secrétaire de séance.

- ✚ Nombre de membres en exercice : 19
- ✚ Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
- ✚ Nombre de membres présents : 15
- ✚ Nombre de votants : 19

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

- ✚ Monsieur le Maire avise l'assemblée délibérante que M. BREARD arrivera en retard.



COMPTE - RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER  
3 AVRIL 2018 – 20h00

Monsieur le Maire souhaite, avant de passer à l'ordre du jour, rendre hommage aux victimes de la tuerie de Carcassonne et de Trèbes. Il demande à l'assistance d'honorer les victimes de cet attentat par une minute de silence.

**Approbation du compte rendu du conseil du 27 février 2018**

- Le compte rendu est adopté par 12 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme AUDIGIE, Mme GALLIER, M. JUMEL, M. LEMOIGNE, M. MORIN) et 1 CONTRE (M. TANCREZ).

**N°35/2018 – DM1 – BUDGET ANNEXE ZAD**

🚦 20h15 : arrivée de M. BREARD.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 comme présentée en séance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N°36/2018 DÉMATÉRIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention avec la Préfecture relative à la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, ainsi que tout document relatif à cette délibération.

**N°37/2018 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme AUDIGIE, M. LEMOIGNE) :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations et autres organismes publics nommés en annexe de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



✚ Il est précisé :

- Mme MARTEAU représentée par Mme FRENEHARD ne prend pas part au vote.
- M. TRANQUART représenté par M. MORIN ne prend pas part au vote.

### **N°38/2018 - ACQUISITION DE MATERIEL ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET RESEAU**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'achat d'un désherbeur, pour un montant de 37 226 € TTC.
- **D'AUTORISER** l'achat d'une laveuse, pour un montant de 11 534,40 € TTC.
- **DE SOLLICITER** les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'eau Seine - Normandie et RESEAU.
- **DE S'ENGAGER** à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations dans l'objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **PRECISE** que les biens acquis seront amortis conformément à la délibération en vigueur au sein de la collectivité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **N°39/2018 – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE MAIRE OU SON ADJOINT DELEGUE A SIGNER TOUTES CONVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 18 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. TANCREZ) et 0 ABSTENTION :

- **D'ACCORDER** à Monsieur le Maire ou à son Adjoint délégué de signer toutes conventions d'objectifs, annuelles ou pluriannuelles, de mise à disposition de locaux, de matériels et de personnel, inférieure ou égale à 10 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **N°40/2018 - INDEMNITÉS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU BUDGET POUR LE RECEVEUR**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



*COMPTE - RENDU SOMMAIRE*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL*  
*DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER*  
*3 AVRIL 2018 – 20h00*

- **DE DEMANDER** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **D'ATTRIBUER** 100 % de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Cette indemnité sera versée à compter de 2018, avec une année de décalage.
- **DECIDE** que la révision annuelle de l'indemnité de conseil interviendra automatiquement en application des dispositions conjuguées de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N°41/2018 – INDEMNITE DES ELUS AU TITRE DES COMMUNES CLASSÉES STATIONS DE TOURISME**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** la majoration au titre des Communes classées stations de tourisme à 40.00% pour le Maire et les quatre Adjointes, de l'enveloppe brute majorée annuelle.
- **DE PRECISER** que cette majoration est due, à compter du 1er janvier 2018, pour toute la durée du mandat électif.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N°42/2018 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme GESLAIN) :

- **DE FIXER** pour l'année 2018 l'indemnité de gardiennage des églises communales au plafond indemnitaire.
- **DE PRECISER** que cette indemnité, modulée selon le lieu de résidence officiel, sera versée à la Paroisse Saint-Regnobert.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



**N°43/2018 - CRÉATION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMMUNAL À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018 (À COMPTER DU 03 SEPTEMBRE 2018)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. TRANQUART) et 3 ABSTENTIONS (Mme AUDIGIE, M. JUMEL, M. TANCREZ) :

- **LA MISE EN PLACE** de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2018. L'accueil périscolaire sera assuré le matin de 7h30 à 8h45, pendant la pause méridienne de 11h45 à 13h30 et le soir de 16h30 à 19h00, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.
- **DE SOLLICITER** la Caisse d'Allocations Familiales par l'intermédiaire du Contrat Enfance-Jeunesse afin de soutenir financièrement cet accueil périscolaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrites au budget 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N°44/2018 – SIGNATURE D'UN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 ET SUIVANTS.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme AUDIGIE) :

- **DE SOLLICITER** la signature d'un Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiales du Calvados, dans le cadre de la création d'un accueil périscolaire communal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N°45/2018 – SERVITUDE ENTRE LE SDEC ET LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CONSENTIR** au SDEC Énergie une servitude sur le terrain référencé AI57, appartenant à la Commune de Saint Aubin sur Mer.
- **D'AUTORISER** le SDEC Énergie à y établir à demeure un câble basse tension et un coffret, occasionnant une servitude sur ce terrain de 79,50 m<sup>2</sup>.
- **DE PRECISER** que la perception de la contribution de sécurité immobilière est évaluée à 100 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



*COMPTE - RENDU SOMMAIRE*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL*  
*DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER*  
*3 AVRIL 2018 – 20h00*

**N°46/2018 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ORCHESTRE RÉGIONAL DE NORMANDIE**

Les élus du conseil municipal de la commune de SAINT AUBIN SUR MER, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme GESLAIN, M. JUMEL),

- **DÉCIDE D'ADOPTER** une motion pour le maintien de l'Orchestre Régional de Normandie.

**+ Demande d'autorisation d'ajout de deux points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Création d'un poste de Technicien suite à promotion interne
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

**N°47/2018 – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUITE A PROMOTION INTERNE.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **LA CRÉATION**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, d'un emploi permanent à temps complet de Technicien – Catégorie B (grade d'avancement).
- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois 2018, ainsi proposée.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N°48/2018 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AJOINT TECHNIQUE - CATÉGORIE C, FILIÈRE TECHNIQUE (ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION C1).**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial - Catégorie C, filière technique (échelle de rémunération C1) à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de travail).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

